



CAPA avancement accéléré et hors classe des certifiés 2020 : déclaration liminaire

Casse du paritarisme oblige, nous sommes aujourd'hui réunis pour la dernière CAPA certifiés d'avancement. Elle se tient dans un contexte de crise sans précédent, une crise sanitaire, qui fait suite à un mouvement social d'ampleur par sa durée, ses mobilisations et sa détermination contre les réformes particulièrement injustes de ce gouvernement : retraites, assurance chômage, casse du lycée, du baccalauréat, de la voie professionnelle, du service public d'orientation, loi fonction publique... Cette dernière, dite loi « Dussopt », prétend rénover le dialogue social dans la Fonction Publique en faisant le vide, se passant des représentants élus des personnels pour installer une relation asymétrique entre l'autorité administrative et les agents, loin de tout contrôle démocratique et de la connaissance pourtant essentielle des situations individuelles des fonctionnaires concernés.

La fin des CAPA, c'est la fin des garde-fous et des possibilités de donner un point de vue différent sur les collègues. Concernant les mutations, c'est l'impossibilité de veiller à ce qu'il y ait aussi peu d'erreurs que possible dans le calcul des barèmes ou le processus d'affectation : nombre de collègues ne verront pas les erreurs éventuelles de barème, et personne ne pourra vérifier la validité de l'affectation de chaque candidat. Dessaisir les commissions paritaires de leurs compétences concernant la mobilité et l'évolution de carrière des fonctionnaires génère une perte de transparence et un risque d'inégalité inacceptables.

Concernant l'objet de cette CAPA, nous souhaitons soulever plusieurs problèmes :

- Tout d'abord, le problème des oppositions mises à des collègues n'ayant pas reçu d'avis « à consolider ». L'opposition mise à une collègue qui devrait être normalement promue, et dont la carrière a été jugée « très satisfaisante » jusqu'à l'an dernier, est particulièrement aberrante. S'agit-il de dire que les évaluateurs précédents se sont trompés ? Ou bien que d'éventuels problèmes rencontrés cette année effaceraient l'ensemble d'une carrière ? Nous ne comprenons pas cette décision et nous opposons à ce type de pratique que nous jugeons injuste et arbitraire.
- Ensuite, le problème des quotas. Lors de la CAPA du 7 février dernier, nous avons interrogé le choix de l'académie de Grenoble de ne pas appliquer les nouveaux quotas que le Ministère recommandait pourtant d'appliquer dès cette année (30% d'avis excellents et 50% de très satisfaisants, contre 10% et 45% pour l'ancien quota) et que bien d'autres académies ont déjà mises en place. Ce choix de l'académie de Grenoble sera dommageable pour les collègues de notre académie l'an prochain, en particulier suite aux mutations inter-académiques. Comment ce retard sera-t-il rattrapé afin de ne pas porter préjudice aux collègues de notre académie et ralentir leur évolution de carrière ? De plus, l'augmentation du nombre d'avis « excellent » et « très satisfaisant » va léser les collègues des générations précédentes qui ont dû subir des quotas nettement plus restrictifs. Par souci de justice et

d'équité, il faudra à l'avenir que l'académie applique les mêmes quotas à l'ensemble des candidats promouvables tout en veillant à l'équilibre entre les disciplines et les échelons, ce qui doit conduire à modifier les appréciations dites pérennes. En seulement deux ans de rendez-vous de carrière, on peut en effet déjà de nouveau constater de sérieux écarts entre les disciplines dans la répartition des appréciations finales.

- Enfin le problème des substitutions opérées l'an dernier pour promouvoir les collègues les plus âgés : les critères de substitution étaient illogiques, et ont spolié des personnes très bien classées. Il a été très difficile d'expliquer cet état de fait aux collègues qui en ont subi le préjudice. Nous contestons le principe même de ces substitutions. Les substitutions proposées cette année sont les seules éventuellement acceptables : les futurs retraités sont promus à la place des moins bien classés. Nous allons donc dans le sens de la proposition faite par Madame la Rectrice, et qui nous semble plus juste et équitable que la méthode adoptée l'an dernier.

L'équipe des commissaires paritaires académiques du SNALC Grenoble.